(Booklet)

GROUPE	9	HERBICIDE

IPCO®

Factor[md] 540

Herbicide Liquide

SOLUTION

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

ATTENTION  **POISON**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

No. D'HOMOLOGATION 27988
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Glyphosate, présent à l'état de sel de potassium…………540 g/L

Herbicide Hydrosoluble Pour La Suppression Non Sélective Des Mauvaises Herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 10 Litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 915-0208

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE
2.1 Information

3.0 PRÉCAUTIONS
3.1 Premiers Soins
3.2 Renseignements Toxicologiques
3.3 Dangers pour l'environnement
3.4 Dangers chimiques ou physiques
3.5 Entreposage
3.6 Élimination

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION
5.1 Précautions
5.2 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application
5.3 Zones Tampons

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
6.1 Mauvaises herbes annuelles
6.2 Mauvaises herbes vivaces
6.3 Arbres et broussailles

UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES
7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide
7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélanges en réservoir de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide
7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs
7.4 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles
7.5 Suppression des mauvaises herbes dans le canola non sensible au glyphosate (c.-à.d. les variétés portant le gène Roundup Ready[md])
7.5.1 Mélange en réservoir

7.**6** Suppression des mauvaises herbes dans le soya non sensible au glyphosate (c.-à.d. les variétés portant le gène Roundup Ready[md]

7.6.1 Mélange en réservoir

7.7 Suppression des mauvaises herbes dans le maïs non sensible au glyphosate (c.-à.d. les variétés portant le gène Roundup Ready[md])

7.7.1 Mélange en réservoir

7.8 Suppression des mauvaises herbes croissant parmi les variétés des betteraves à sucre non sensibles au glyphosate (c.-à.d. les variétés portant le gène Roundup Ready[md])

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide

8.2 Renseignements spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces

8.2.1 Chiendent

8.2.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs

8.2.3 Chardon des champs

8.2.4 Linaire vulgaire

8.2.5 Pissenlit

8.2.6 Suppression de luzerne avec un mélange en réservoir de 2,4-D

8.2.7 Toutes les mauvaises herbes vivaces

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

9.1 Avant la plantation – Toutes les cultures

9.1.1 Avant la plantation - Mélanges en réservoir - le soya

9.1.2 Avant la plantation - Mélanges en réservoir - le maïs

9.2 Traitement des résidus de cultures

9.3 Traitement localisé (dans une culture)

9.3.1 Restrictions sur le pâturage

9.4 Traitement des terres en jachère

9.5 Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol

9.5.1 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)

9.5.2 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec Pardner[md] or Brotex

9.5.3 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec Pursuit[md]

9.5.4 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec MCPA

9.5.5 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec Buctril[md] M or Logic M

9.5.6 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec MCPA amine

9.5.7 IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide Express Toss-N-Go pâte granulée 75% Herbicide

9.6 Légumineuses et graminées fourragères

9.7 Rénovation des pâturages

9.8 Production de semences fourragères

9.9 Application avant la récolte

9.9.1 Directives pour la période d'application avant la récolte

9.9.2 Application aérienne avant la récolte
9.10 Plantations d'arbres
9.11 Arbres, Vignes, arbustes, fruitiers et autres cultures
9.12 Équipement sélectif

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES
10.1 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide
10.2 Renseignements sur l'application – terres non agricoles
10.2.1 Application terrestre (Pour tous les usages sur les terres non agricoles)
10.2.2 Application aérienne (Pour les emprises industrielles seulement)
10.2.3 Suppression de la salicaire commune
10.3 Application sélective pour les terres non agricoles
10.4 Gazons
10.5 Applications par injection - pour tous usages sur les terres non-agricoles
10.6 Application aux souches

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes à travail minimal du sol; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; dans le maïs, canola et soya portant le gène Roundup Ready[md]; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble) et châtaigniers et Noyer de Siebold; les fraises; les raisins, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperge, ginseng nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels; les terrains récreatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.

Roundup Ready est une marque déposée de MonsantoTechnology LLC. Monsanto Canada Inc. – Licencié.

[md] Marquée Deposée La Coopérative Interprovinciale Limitée

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler 204-233-3461 ou CANUTEC à 613-996-6666.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

3.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.
DANGEREUX EN CAS D'INHALATION.
CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU
Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements.
Éviter l'inhalation de la brume du vaporisateur.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la manutention du produit, l'application, et durant les opérations du nettoyage et de la réparation de l'équipement. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations du nettoyage et de la réparation du l'équipement.

Ne pas entrer dans le champ traité pendant les premiers 12 heures après l'application.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

3.1 PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.3 DANGERS POUR L’ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes non visées. Éviter d’appliquer directement à tout étendue d’eau. Ne pas utiliser aux endroits où il y a risque élevé de contaminer l’eau à usage domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l’eau lors de l’élimination des déchets ou du nettoyage de l’équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits. Les zones de tampon indiquées sous la section «**Mode D’emploi**», devraient être respectées.

3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à pulvériser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L’ACIER INOXYDABLE).** Ce produit ou les solutions à pulvériser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d’hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s’il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d’allumage, pourrait s’enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.
Imbiber les petites quantités renversées au moyen d’argile absorbante.

3.6 ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:
Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant:
1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2) Rendre le contenant inutilisable.
S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Les zones de tampon indiquées sous la section 5,3 devraient être respectées.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accentuent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections

“**Suppression des mauvaises herbes annuelles**” (7.0) ou “**Suppression des mauvaises herbes vivaces**” (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance. C’est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s’obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l’infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l’efficacité du traitement.

Ce produit n’exerce pas d’effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé sur les livrets d’herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie pendant les 60 minutes suivant l’application peut réduire l’efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l’herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d’indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger avec des agents tensio-actifs, des pesticides, des huiles herbicides ou autres matières que de l’eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu’au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à IPCO Factor 540 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et à d’autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner IPCO Factor 540 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.
Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE AVEC DE L'EAU

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir de solutions à pulvériser la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [consulter « **Suppression des mauvaises herbes »** (sections 7.1 et 8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse.
Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

PROCÉDÉ DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Les étapes suivantes devraient être suivies en ajoutant des produits d'association, en utilisant un système de chargement d'herbicide ou en ajoutant le produit directement dans le réservoir:

1. Remplisser le réservoir de pulvérisation au 3/4 avec de l'eau.
2. Commencer l'agitation et faire fonctionner durant le mélange et l'opération de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité exigé du produit d'association.
4. Rincer le réservoir de chargement d'herbicide et les contenants d'herbicides avec de l'eau.
5. Si vous utiliser un système de chargement d'herbicide, assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes vers la pompe sont vides et rincées avec de l'eau avant d'ajouter le produit d'association.
6. Ajouter la quantité requise IPCO Factor 540 Herbicide Liquide.
7. Rincer le réservoir de chargement d'herbicide et les contenants d'herbicides avec de l'eau.
8. Si vous utiliser un système de chargement d'herbicide, assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes vers la pompe sont rincés avec de l'eau et vides avant de commencer l'opération de pulvérisation.

Toujours commencer et finir le mélange et l'opération de pulvérisation avec un système propre.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe – Appliquer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "S**uppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires – Appliquer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUEL ET APPAREILS À GRAND VOLUME
(pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes » (6.0) du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,67 pour cent de produit dans l'eau (0,67 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,34 pour cent (1,34 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'un équipement d'application manuel, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12).

ÉQUIPEMENT AÉRIEN

L’application aérienne peut être utilisée seulement pour la suppression des mauvaises herbes avant la récolte ou pour les emprises. Consulter les sections 5.3, 9.9.2 et 10.2.2 pour plus de précisions sur l’application.

Mode d’emploi
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l’étiquette. S’assurer que la largeur maximale de la grue n’éxède pas 65% de l’envergure. Le type, la taille et l’orientation du gicleur doivent être configurés pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d’épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l’étiquette et s’assurer de bien la comprendre avant d’ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l’épandage aérien qui sont indiquées sur l’étiquette. Si pour l’utilisation prévue du produit, aucun taux d’épandage aérien ne figure sur l’étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d’appareil aérien disponible.

S’assurer que l’épandage est uniforme. Afin d’éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L’utilisation d’un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou les déversements. **L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT À CE PRODUIT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l’utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l’endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l’épandage aérien décrites dans *le manuel national d’application de pesticides par aéronef* (élaborées par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d’eau. Éviter que la dérive n’atteigne une étendue d’eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas diriger les buses vers l’avant face au déplacement d’air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

5.3 ZONES TAMPONS

i) **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat ou de rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes plus fines que le diamètre moyen de l'ASAE

ii) <u>Application aérienne</u> : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h (application avant la récolte) ou 8 km/h (emprises industrielles) à la hauteur de survol au-dessus du lieu d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes plus fines que le diamètre grosses de l'ASAE

iii) Zones tampons

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction de la dérive, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, pâturage, parcours ou bosquet) ou des habitats aquatiques sensibles (par ex. lac, rivière, marécage, étang, coulée, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir

ou terre humide). Éviter de contaminer ces zones lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement ou des contenants.

Mode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection :		
	Habitat aquatique		Habitat terrestre
Par pulvérisateur agricole*	15		15
Aérien (avant la récolte seulement)	25		55
Aérien** (emprises seulement) Aéronef:	Une application par saison	Deux applications par saison (zone tampon pour la deuxième application)	-
À voilure fixe:	50	85	-
Hélicoptère:	20	35	-

*Pour les pulvérisateurs agricoles, la zone tampon peut être réduite de 70 % si on utilise des écrans ou de 30 % si on utilise des buses à jet conique. Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de chaque produit et observer la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée pour les produits à mélanger.
** Grosses gouttelettes (DVM ASAE = 385,2 µm); Altitude de pulvérisation aérienne = 10 m

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur la dose recommandée), consulter aux sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

GRAMINÉES ANNUELLES

Blé spontané
Triticum spp.
Brome des toits
Bromus tectorum
Digitaire astringente
Digitaria ischaemum
Digitaire sanguine
Digitaria sanguinalis
Échinochloa pied-de-coq
Echinochloa crusgalli

Folle avoine
Avena fatua
Ivraie de Perse
Lolium persicus
Maïs spontané
Zea mays
Orge spontané
Hordeum spp.
Panic d'automne

Panic millet sauvage
Panicum miliaceum
Pâturin annuel
Poa annua
Panicum dichotomiflorum

Sétaire géante
Setaria faberii
Sétaire glauque
Setaria glauca
Sétaire verte
Setaria viridis

AUTRES

Cuscute
Cuscuta spp.

MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Abutilon
Abutilon theofrasti
Amarante à racine rouge
Amaranthus retroflexus
Amarante hybride
Amaranthus hybridus
Bourse-à-pasteur
Capsella bursa-pastoris
Canola (colza) spontané
Brassica spp.
Chénopode blanc
Chenopodium album
Crépis des toits
Crepis tectorum
Érigéron du Canada
Erigeron canadensis
Érodium circutaire
Erodium circutarium
Gaillet grateron
Gallium aparine
Kochia à balais
Kochia scoparia
Laiteron potager
Sonchus oleraceus
Laitue scariole
Lactuca scariola
Lin spontané
Linum spp.

Lampourde glouteron
Xanthium strumarium
Mauve à feuilles rondes
Malva pusilla
Morelle à trois fleurs
Solanum triflorum
Morelle noire de l'est
Solanum ptycanthum
Moutarde des champs
Sinapsis arvensis
Ortie royale
Galeopsis tetrahit
Petite herbe à poux
Ambrosia artemisiifolia
Renouée liseron
Polygonum convolvulus
Renouée de Pennsylvanie
Polygonum pensylvanicum
Renouée persicaire
Polygonum persicaria
Renouée scabre
Polygonum scabrum
Sagesse-des-chirurgiens
Descurania sophia
Saponaire des vaches
Saponaria vaccaria
Silène noctiflore
Silene noctiflora

Soude roulante
Salsola pestifer
Spargoute des champs
Spergula arvensis
Stellaire moyenne
Stellaria media
Tabouret des champs
Thlaspi arvense
Vesce à feuilles étroites
Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVACES

Brome inerme
Bromus inermis
Chiendent commun
Elytrigia repens
Muhlenbergie feuillée
Muhlenbergia frondosa
Orge queue d'écureuil
Hordeum jubatum
Linaigrette du Canada
Eriophorum chamissonis
Pâturin comprimé
Poa compressa
Pâturin des prés
Poa pratensis
Quenouille à feuilles larges
Typha latifolia
Souchet comestible
Cyperus esculentus

MAUVAISES HERBES VIVACES À LARGES FEUILLES

Apocyn chanvrin
Apocynum cannabinum
Armoise absinthe
Artemisia absinthium
Asclépiade commune
Asclepias syriaca
Chardon des champs
Cirsium arvense
Cranson dravier
Cardaria draba
Herbe à puce
Rhus radicans
Laiteron des champs
Sonchus arvensis
Linaire vulgaire
Linaria vulgaris
Liseron des champs
Convolvulus arvensis
Luzerne
Medicago spp.
Patience crépue
Rumex crispus
Pissenlit
Taraxacum officinale
Renouée du Japon
Polygonum cuspidatum
Salicaire commune
Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne
Alnus spp.
Bouleau
Betula spp.
Cèdre
Thuja spp.
Cerisier
Prunus spp.
Chèvrefeuille velu
Lornica villosa
Comptonie à feuilles d'asplénie
Comptonia peregrina
Douglas taxifolié
Pseudotsuga spp.
Érable
Acer spp.
Framboisier/Ronce remarquable
Rubus spp./Rubis spectabilis
Kalmie à feuilles étroites
Kalmia angustifolia
Peuplier
Populus spp.
Pin
Pinus spp.
Pruche
Tsuga spp.
Rhododendron du Canada
Rhododendron canadense
Saule
Salix spp.
Spirée à larges feuilles
Spiraea latifolia
Symphorine de l'Ouest
Symphoricarpos occidentalis
Viorne cassinoïde
Viburnum cassinoides

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
0,5	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané	Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
		Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Agral 90®, Ag Surf® et Companion^{mc}. S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 0,67 L/ha.
0,67	8 à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia à balais*	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. * Répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression (7.2).
0,83 – 1,27	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que gaillet gratteron, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Consulter la section du mélange en réservoir pour les autres options de suppression (7.2). * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
1,5	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-	Pour des options supplémentaires de

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
		dessus, ainsi que digitaire sanguine et pâturin annuel Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que: kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites	suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).
2,33	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).

Agral est une marque déposée de Syngenta Ltée., Angleterre.
Ag Surf est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée.
Companion est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

REMARQUE: Pour le traitement localisé, les doses de 0,5 à 2,33 litres par hectare sont équivalentes à environ 5 à 23 mL/100m^2, respectivement.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

POUR LES TERRES EN JACHÈRES ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + l'herbicide	0,5 – 0,67	Céréales spontanés, folle avoine, sétaire verte Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*,	Ce mélange en réservoir est homologué **pour la terre en jachère seulement**. Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	**TAUX (L/ha)**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦**	**COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)**
Banvel II	+ 0,29	chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide au taux de 0,67 L/ha seulement. ** Répression seulement. Consulter les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression. Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif – voir la liste dans la section 7.3.
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + Pardner® or Brotex	0,5 – 0,67 + 1,25 or 1,5	Céréales spontanés*, sétaire verte Canola (colza) spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	Ce mélange en réservoir est homologué **pour la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement.** Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide au taux de 0,67 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Taux de 0,67 L pour la répression seulement.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			Consulter les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression. Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif – voir la liste dans la section 7.3.
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + 2,4-D##	0,83 – 1,27 + 0,6 – 0,9[4] ou 1,2 – 1,5[5]	Céréales spontanés, folle avoine*, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready (1 à 4 feuilles)[4], bardanette épineuse[4], barbane[4], lampourde glouteron[4], plantain majeur[4], vergerette annuelle[4], caméline faux lin[4], fausse herbe à poux[4], salsifis majeur[4], moutardes[4] (sauf pour moutarde des chiens et moutarde-tanaisie), laitue scariole[4], herbe à poux[4], ansérine de Russie[4], bourse-à-pasteur[4], la grande ortie[4], mélilot[4], euphorbe à feuilles de thym[4], radis sauvage[4], inule	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. [4] Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 - 420 g m.a./ha).

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		aulnée[4] Canola (colza) spontané (non sensibles au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready 4 à 6 feuilles)[5], laiteron potager, stellaire moyenne[5], pourpier potager[5], moutarde des chiens[5], moutarde tanaise[5], chénopode glauque[5], séneçon vulgaire[5], galinsoga cilié[5], épervière [5], prunelle vulgaire[5], renouée des oiseaux[5], lépidie densiflore[5], matricaire odorante[5], amarante fausse-blite[5], pourpier[5], petite oseille[5], renouée scabre[5], amarante blanche[5], abutilon[5], Canola (colza) spontané[5]	[5] Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha). Appliquer la dose recommandée de 2,4-D amine avec une pulvérisation minimale de 80 litres par hectare de l'eau. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée pour **le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle.**
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + 2,4-D#	0,5 – 0,67 + 1,2	Céréales spontanés*, folle avoine* et sétaire verte* Canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais Chénopode blanc**, soude roulante**	Ce mélange en réservoir est homologué **pour la terre en jachère seulement.** Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide au taux de 0,67 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte. **Répression seulement. Consulter les autres

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	**TAUX (L/ha)**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦**	**COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)**
			mélanges en réservoir pour les options de suppression. Ajouter 350 ml/ha d'agent tensio-actif – voir la liste dans la section 7.3.
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + MCPA### formulation de 500 g/L; pour les autres formulations, régler les taux en conséquence	0,83 – 1,27 + 0,5 – 0,7[1] ou 0,5 – 1,0[2]	Céréales spontané, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)[1,2], bardanette épineuse[3], barbane[3] (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin[3], sagesse-des-chirurgiens[3], chénopode blanc[3], moutardes[3] (sauf des chiens et tanaise), laitue scariole[3], herbe à poux[3], amarante à racine rouge[3], ansérine de Russie[3], bourse-à-pasteur[3], tarbouret des champs (thlaspi des champs)[3], vesce[3], radis sauvage[3], inule anuée[3]	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3- à 4-feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. [1] Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 à 0,7 L/ha (250 – 350 g m.a./ha) avant les pois des champs. [2] Appliquer MCPA au taux de 0,5 à 1,0 L/ha (250 – 500 g m.a./ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs-cultivé###, le blé d'inde###, le seigle et le lin.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			[3] Appliquer MCPA au taux de 0,7 à 1,0 L/ha (350 – 500 g m.a./ha) seulement. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé###, le blé d'inde###, le lin et le pois des champs###.
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + L'herbicide Buctril M OU IPCO Logic M Herbicide Liquide	0,83 – 1,27 + 0,5 – 1,0[1] OR 0,625-1,25[1]	Céréales spontanés, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)[1,2] Jusqu'au stade de 4 feuilles[2] : renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-des-chirurgiens, bardanette	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3- à 4-feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. [1] Appliquer l'herbicide Buctril M ou Logic M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280 – 560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais[3], soude roulante[3], matricaire inodore[4], tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon[5], neslie paniculée, morelle noire d'Amérique Jusqu'au stade de 6 feuilles[2] : morelle à trois fleurs. Jusqu'au stade de 8 feuilles[2] : renouée liseron, sarrsin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, velar fausse-giroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)[2] : chardon des champs, laiteron des champs	[2] Appliquer l'herbicide Buctril M ou Logic M au taux de 1,0 L/ha (560 g m.a./ha) seulement. [3] Traiter avant que les mauvaises herbes aient 5 cm du haut. [4] Annuelles printanières seulement. [5] Traiter avant que les mauvaises herbes aient 8 cm du haut. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour **le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'avoine, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, chiendent à crête, agropyre intermédiare, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque des prés, vulpin des prés, fétuque élevée, brome des prés, agropyre de rivage et l'alpiste roseau.** Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide +	0,83 – 1, 27	Céreales spontanés, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
MCPA amine (formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence)	+ 0,5 – 0,7	(sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)[3], bardanette épineuse4, bardane[4] (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin[4], sagesse-des-chirurgiens[4], chénopode blanc[4], moutardes[4] (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole[4], herbes à poux[4], amarante à racine rouge[4], ansérine de Russie[4], bourse-à-pasteur[4], tabouret des champs[4], vesce[4], radis sauvage[4], inule aunée[4].	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. [3] Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 – 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant les lentilles et les pois chiches. [4] Appliquer MCPA amine au taux de 0,7 (350 g m.a./ha). Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour **les lentilles et les pois chiches**. **Sous des conditions de sécheresse, d'ensemencement profond, des pluies brèves après l'ensemencement, des dommages peuvent être causés aux semis émergents dans les recouvrements du pulvérisateur.**

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + L'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide Express Toss-N-Go Flowable 75%	0.83 – 1.27 + 10 g/ha (7.5 g ai/ha)	Céréales spontanées, chardon des champs, (suppression), saponaire des vaches, renouée liseron, érigéron du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané, moutarde des champs, folle avoine	Employer ce mélange en réservoir sur les terres en jachère ou avant le semi du **blé et de l'orge**. Se référer à l'étiquette Express Toss-N-Go pour l'étape appropriée de croissance des mauvaises herbes. Ajouter 350 ml/ha d'un agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3.

♦ Pour la suppression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1).

0,56 kilogrammes m.a./ha (2,4-D). #, ## Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.
Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le semis du maïs-cultivé, du blé d'inde et du pois des champs.

Banvel II est une marque déposée de BASF Corporation.
Pardner et Buctril est une marque déposée d'Aventis CropScience SA.
Express est une marque déposée d' E.I. DuPont Company.
Toss-N-Go est une marque déposée d' E.I. DuPont Canada Company.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE:
Ajout d'un agent tensio-actif- Tous les mélanges en réservoir comprenant IPCO Factor 540 Herbicide Liquide en vue du supprimer des mauvaises herbes annuelles peuvent nécessiter l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. Se référer à la section 7.2 pour des recommandations. L'agent

tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide, appliqué seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanés portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées tardivement.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections "**Renseignements généraux**" (4.0) et "**Mélange et application**" (5.0).

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections "**Renseignements généraux**" (4.0) et "**Mélange et application**" (5.0).

- Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide seulement au canola non sensible au glyphosate, tel qu'indiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.

- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique IPCO Factor 540 Herbicide Liquide à un stade avancé (feuilles 4 à 6) de la culture. Ce flétrissement de courte durée n'affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétes de canola non sensibles au glyphosate.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
0,55 – 1,27	0 à 6 feuilles	**Graminées annuelles** Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq **Annuelles à feuilles larges** Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium circutaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes*** **Vivaces (répression)**** Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit **Vivaces (suppression**	• Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert. • Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé. * **La dose de 0,83 L/ha permet la suppression de ces mauvaises herbes à n'importe quel stade de croissance des plants**. La dose inférieure permet de supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6 feuilles. ** **Seulement une application à la dose de 0,83 L/ha est nécessaire.** *** **Une application de rappel à la dose de 0,83 L/ha est nécessaire.** ****** Deux applications successives à une dose de 0,83 L/ha sont requis ou une seule**

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
		tout au long de la saison) Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs****, laiteron des champs****	**application de 1,27 L/ha.** • Pour une application de rappel, veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé. • Une dose maximum de 1,66 L/ha est permise après la levée de la culture.

7.5.1 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'herbicide Lontrel® 360 peut être mélangé avec l'herbicide liquide IPCO Factor 540 pour la suppression des parties aériennes des chardons des champs tout au long de la saison et la suppression de renouée liseron croissant parmi les variétés de canola non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés Roundup Ready). Lontrel 360 peut être appliqué dans 100 litres d'eau par hectare à la dose de 0,28 litres par hectare avec 0,83 litres par hectare de l'herbicide liquide IPCO Factor 540 . Faire les applications lorsque le canola a atteint le stade de 2 à 6 feuilles de croissance. Consulter l'étiquette de Lontrel 360 et l'étiquette de l'herbicide liquide IPCO Factor 540 pour plus de précisions sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'application, volume d'eau, et les précautions à prendre.

Lontrel est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANTES PARMI LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER IPCO FACTOR 540 AUX SEULES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE DE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
1,67	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renoée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage, folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, soude roulante, Canola (colza) sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits	[1] Une seule application de 1,67 L/ha pour suppression seulement. [2] Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, mauve à feuilles rondes et le liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application. • Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. • Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison du soya. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active, du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. • La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
		L'asclépiade commune[1,2], souchet comestible[1,2], liseron des champs[2], chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée *Sicyos anguleux*[3]	moment du traitement ne seront pas supprimées. [3]Deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Appliquer entre les stades de développement de 1 à 18 feuilles. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application
3,33	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus ainsi que la morelle de la Caroline[4] et l'acnide tuberculée[4]	• Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées. [4]Pour la suppression de la morelle de la Caroline (*Solanum carolinense*) pour la saison complète, appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles. Pour la suppression de l'acnide tuberculée (*Amaranthus tuberculatos*), appliquer jusqu'à et incluant le stade de 18 feuilles. Utiliser 3,33 litres par hectare. Alternativement, deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
			moins deux semaines entre la premiére et la deuxième application Pour la suppression de l'acnide tuberculée, utiliser le plus haut taux si les mauvaisees herbes sont au-delà du stade de 6 feuilles.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera non constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.6.1 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'Herbicide Pursuit

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide à dose de 1,67 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage. Pursuit peut être appliqué dans 100 – 200 litres d'eau propre par hectare à la dose de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifoliée du soya Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommendée surtout pour le soya Roundup Ready semé à des espacements de plus de 50 centimètres (20 pouces) où l'on veut effectuer une seule application ou lors d'infestations importantes.

Mélangé: Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite IPCO Factor 540 Herbicide Liquide suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de soya non sensibles au glyphosate.

Une seule application par saison de l'herbicide IPCO Factor 540 Herbicide Liquide à 1,67 litres par hectare mélangé en réservoir avec l'herbicide Pursuit à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.
Consulter l'étiquette de Pursuit pour toute information supplémentaire sur la sécurité et la manutention de ce produit.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide FirstRate™ (pour l'utilisation dans l'Est du Canada seulement)

Pour une suppression résiduelle supplémentaire de la germination tardive des mauvaises herbes suivantes : petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, starmoine, grande herbe à poux, l'herbicide First Rate peut être mélangé l'herbicide FirstRate peut être mélangé en réservoir avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide à un taux de 0.83 - 1.67 litres par hectare. Utiliser 20.8 grammes par hectare d'herbicide FirstRate.

Ne pas récolter les plants de soya pour le fourrage ou le foin. Ne pas récolter le soya avant 65 jours après application.

Seulement une application par saison de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide mélangé à l'herbicide FirstRate est autorisée.

Se référer à l'étiquette d'herbicide FirstRate pour d'autres précautions et les instructions pour la manipulation.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Assure® II

Taux	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
1,67 – 3,33 L/ha IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + 0,25-0,38 L/ha L'herbicide Assure II	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison.	Du maïs spontané portant le gène Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles du maïs.	Consulter les renseignements supplémentaires après ce tableau.

* Si désiré, Sure Mix peut être ajouté à ce mélange en réservoir.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront supprimées.

La suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide IPCO Factor 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres d'herbicide liquide IPCO Factor 540 et 0,38 litre d'herbicide Assure II.

La plus forte dose d'Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange : Ajouter et mélanger l’herbicide Assure II selon les instructions de l’étiquette de l’herbicide Assure II, puis ajouter l’herbicide liquide IPCO Factor 540 selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu’à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de l’herbicide liquide IPCO Factor 540 et de l’herbicide Assure II au soya portant le gène Roundup Ready (non sensibles au glyphosate).

Lire sur l’étiquette de l’herbicide Assure II pour les autres précautions et instructions de manipulation.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Classic 25 DF*
Pour une suppression tout au long de la saison, du pissenlit, du laiteron potager et du souchet comestible, appliquer l'herbicide Classic 25 DF au taux de 36 grammes par hectare plus IPCO Factor 540 Herbicide Liquide au taux de 1.67 litre par hectare. Ajouter un agent tensio-actif non ionique tel qu'Agral 90, Citowett plus, ou Ag-Surf à 0.2 % v/v. Appliquer quand le soya est à l'étape 1-3 trifoliée; quand les pissenlits et les laiterons potagers sont moins de 15 centimètres de hauteur et de largeur; et quand le souchet comestible à l'étape de 8 feuilles. EMPLOYER CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR SEULEMENT SUR LE SOYA AVEC LE TRAIT ROUNDUP READY.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Classic 25 DF pour des renseignements sur les mélanges en réservoir et sur les précautions d'utilisation incluant les instructions sur la replantation avec d'autres cultures.

*Employer ce mélange en réservoir seulement dans les cas d'infestation sévère de souchet comestible.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Venture® L

Taux	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
1,67 – 3,33 L/ha IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + 0,45 – 0,60 L/ha L’herbicide Venture L**	De la première feuille trifoliée par la troisième feuille trifoliée	Du maïs spontané portant le gène Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 5 feuilles du maïs.	Consulter les renseignements supplémentaires après ce tableau.

**Turbocharge peut ou ne peut pas être ajouté à ce mélange de réservoir.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Venture L peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et 0,45 - 0,60 litre d'herbicide Venture L.

Une dose plus forte d'herbicide Venture L peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau propre par hectare.

Mélange: Ajouter et mélanger l'herbicide Venture L selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Venture L, puis ajouter IPCO Factor 540 Herbicide Liquide selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée par la troisième feuille trifoliée, et au stade de 2 à 5 feuilles du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 90 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et de l'herbicide Venture L au soya portant le gène Roundup Ready (non sensibles au glyphosate).

Lire sur l'étiquette de l'herbicide Venture L pour les autres précautions et instructions de manipulation.

Pursuit est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. Netherlands.
FirstRate est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.
Assure est une marque déposée d'EI Dupont de Nemours and Company.
Venture est une marque déposée de Syngenta Group Company.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANTES PARMI LES DE VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE AUX SEULES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

TAUX (L/ha)	**STADE DE CROISSANCE DU PLANT**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦**	**COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)**
1,67	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire,	[1] Une seule application de 1,67 L/ha pour la suppression seulement. [2] Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application utiliser deux application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application. • Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. • Pour la deuxième application, vérifier à ce que le mäis n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active, du stade de

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
		sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits L'asclépiade commune[1,2], souchet comestible[1,2], mauve à feuilles rondes[2], liseron des champs[2], chardon des champs, laiteron des champs , muhlenbergie feuillée	rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. • La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.
3,33	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus	• Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. • L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm • Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. • Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera non constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.7.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour le mélange en réservoir, ajouter l'herbicide selon les instructions indiquées sur l'étiquette de produit et ensuite l'herbicide liquide IPCO Factor 540 selon les instructions de cette étiquette (section 5). Lire les étiquettes de produits de l'herbicide pour les autres précautions et instructions de manipulation.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES

	CROISSANCE DU PLANT	HERBES SUPPRIMÉES♦	(appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 + 0,75 – 1,0 kg m.a./ha atrazine*	Jusqu'au stade de la 5e feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte dose d'atrazine contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 + 2,5 – 3,7 L/ha L'herbicide Marksman	Jusqu'au stade de la 5e feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux, abutilon.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte dose de l'herbicide Marksman contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
Une application : 1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 + 0,56 à 1,12 L/ha d'herbicide 2,4-D**	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	Canola spontané insensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
Deux applications : 1re application : 1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 + 0,56 L/ha d'herbicide 2,4-D** 2e application : 1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 +	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	Canola spontané insensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).

0,42 à 0,56 L/ha d'herbicide 2,4-D**			
1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 + Peak 75 WG 13,3 g/ha + agent tensioactif non ionique (0,2 % v/v) + Banvel II 0,3 L/ha (480 g m.a./l formulation)	Du stade de la jeune plantule jusqu'à 5 feuilles inclusivement.	Canola spontané insensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
1,67 L/ha l'herbicide IPCO Factor 540 + 1,1 L/ha Dyvel DSp herbicide liquide	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée)	Canola spontané insensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).

* Les doses de 0,75 – 1,0 kilogrammes par hectare d'équivalent acide d'atrazine sont équivalentes à 1,56 – 2,08 litres par hectare Atrazine 480 ou 0,83 – 1,11 kg par hectare Aatrex Nine-O.

** Ajouter 500 g de matière active par litre de la formulation de 2,4-D. Rajuster en conséquence les doses pour les autres formulations de 2,4-D. Utiliser seulement des formulations d'ester peu volatil ou amine de 2,4-D. Une application de 2,4-D peut endommager certains maïs hybrides. Avant d'appliquer ce mélange en réservoir, l'utilisateur devrait communiquer avec son fournisseur de semences de maïs pour savoir si le maïs hybride à traiter est sensible au 2,4-D.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera non constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Marksman est une marque déposée de BASF AG.
Clean Crop Atrazine 480 est une marque de commerce d'United Agri Products.
Aatrex Liquid 480 est une marque de commerce et Aatrex Nine-O est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

7.8 SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY^{MD})

AVERTISSEMENT: APPLIQUER IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT DE BETTERAVES À SUCRE SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Pour la suppression des mauvaises herbes levées dans les betteraves à sucre non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready) appliquer 0,83 – 1,67 litres par hectare de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Consulter les sections, « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide supprime les mauvaises herbes levées jusqu'à 15 cm de hauteur.

Ne pas dépasser quatre applications IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans une culture betteraves à sucre non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready). Attendre au moins 10 jours entre les applications.

Ne pas récolter dans les 30 jours suivant le traitement dans le betteraves à sucre non sensible au glyphosate (c.-à.d. les variétés portant le gène Roundup Ready^{md})

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67	50 - 300	• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. • Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement. • Consulter les notes à la rubrique "**Chiendent**" de la section 8.2.1 pour plus d'informations. • Pour les volumes d'eau supérieurs (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous.
Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, des volumes d'eau élevés)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67 – 4,67	50 – 300	• Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. • Les doses les plus fortes donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (i.e., 150-300 L/ha). • Consulter les notes à la rubrique "**Chiendent**" de la section 8.2.1 pour plus d'informations.
Chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)	1,67	50 - 100	• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				• Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. • Consulter les notes à la rubrique "**Chardons des champs**" de la section 8.2.3 pour plus d'informations.
Chardon des champs	Stade du bouton ou après	3,17 – 4,67	100 - 300	• Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	4,67 – 8	100 - 300	• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune*	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte) Stade du bouton à la pleine floraison	1,67 8	50 – 100 100 - 300	• Consulter la section 9.9 "**Avant la récolte**" pour plus d'informations. • Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. • Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. • Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous à la bonne étape pour la suppression, par conséquent des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaire.
Linaire vulgaire	Stade végétatif (terre en jachère)	1,67	50 - 100	• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère. • Consulter les notes à la rubrique "**Linaire vulgaire**" de la section 8.2.4 (terre en jachère) ou 9.9 "**Application avant la récolte**" pour plus d'informations.
Luzerne	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	2,47 – 3,33	50 - 300	• Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement. • Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées. • Pour les applications printanières et la suppression des mauvaises herbes dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en réservoir, consulter la section 8.2.6.
Pissenlit	< 15 cm > 15 cm Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67 2,47 – 3,33 1,67	50 – 100 50 – 300 50 – 100	• Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux. • Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères. • Consulter la section

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				8.2.5 "**Pissenlit**" pour plus d'informations. • Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 "**Avant la récolte**" pour plus d'informations.
Orge queue d'écureuil	Du semis à l'épiaison	1,67 – 3,33	50 - 100	• Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol. • Appliquer de plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Autres vivaces (Consulter la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	4,67 – 8	100 - 300	• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.

* **REMARQUE**: Pour le traitement localisé, appliquer 80 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m^2. (Les doses de 1,67 à 8 litres par hectare sont équivalentes à environ 17 à 80 $mL/100m^2$, respectivement).

8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour **la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne**: appliquer au printemps 1,67 litres par hectare de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent compte de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent tout au long de la saison de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide aux fins de la suppression du chiendent:

Agral 90	Companion
Ag Surf	Frigate®

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

Frigate est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.

2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtière de l'automne.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE ET DE BANVEL II

Pour la suppression du chardon des champs (et du laiteron des champs) des terre en jachère ou pour les résidus de culture appliquer 1,13 litres par hectare de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et 1,25 litres par hectare de Banvel II dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. De plus, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats sur des terres en jachère travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.
Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant une gelée destructrice.

REMARQUE: Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs-cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de linaire vulgaire au stade végétatif des terres en jachère. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.

2. Laisser repousser le linaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter le linaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 SUPPRESSION DE LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D

L’ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d’herbicide sur les terrains très infestés.

Pour la suppression automnale des peuplements établis de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d’eau, de 1,67 à 3,33 litres de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d’amine de 2,4-D ou d’ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litres de 2,4-D avec 1,67 à 3,33 litres de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide par hectare. Après une application printanière de ce mélange en réservoir, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide quand les herbes vivaces pullulent.

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d’assurer une suppression efficace. Consulter la section “**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide**” (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d’eau propre par hectare; l’appliquer à l’aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l’application décroit l’efficacité du produit à moins que le regain n’ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l’automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d’automne – diminue la capacité de la suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l’application. Consulter les recommandations des tableaux (sections 7.1 et 8.1) pour l’intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe.

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l’herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE. NE PAS APPLIQUER PAR AVION (SAUF POUR APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE DE LA SECTION 9.9.2).

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), des pois, des lentilles, du soya, des haricots communs secs, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), et des fourrages, et sur les terres en jachères. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs, du canola ou du soya qui portent le gène Roundup Ready (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).**

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.

9.1.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - LE SOYA

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR

LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMENDATIONS SUR LE RÉENCEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.

LORSQUE LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L) PAR EXEMPLE ROUNDUP ORIGINAL OU ROUNDUP TRANSORB, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Pursuit

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Pursuit peut être appliqué avant ou après le semis mais avant l'émergence de la culture. IPCO Factor 540 Herbicide Liquide supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette lorsqu'appliqué suivant les instructions (se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide). L'herbicide Pursuit supprimera les mauvaises herbes germant du semis.

SEULEMENT DU SOYA, DES HARICOTS BLANCS, DES HARICOTS COMMUNS, DES POIS DE TRANSFORMATION, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS ET DU BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. DU BLÉ D'HIVER EUT ÊTRE PLANTÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT SUR LE SOYA, MAIS PAS PLUS TÔT QUE 100 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS L'ÉMERGENCE DE LA RÉCOLTE.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Métribuzine (l'herbicide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 500 F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor Soya ou l'herbicide Lexon DF granules dispersables)

Pour le traitement non sélectif et résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, plus hautes que 4 centimètres, dans le soya, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans le mélange en réservoir avec l'herbicide à dispersion liquide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 500F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soya ou l'herbicide Lexone DF comme application de présemis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Dual Magnum ou L’herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya. Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans le mélange en réservoir

avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,15-1,75 L/ha en traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en traitement de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Utiliser des taux plus élevés IPCO Factor 540 Herbicide Liquide si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide metribuzin (Herbicide Sencor 75DF, Herbicide à dispersion liquide Sencor 500F, Herbicide à dispersion liquide Sencor pour le Soya ou l'Herbicide Lexone DF)

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya. Appliquer un traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou comme traitement avant l'émergence de la culture. Des mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Broadstrike Dual Magnum pour le soya

L'herbicide Broadstrike Dual Magnum pour le soya à 1,56 L/ha peut être mélangé en réservoir avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide à 1,7 L/ha pour la suppression des mauvaises herbes annuelles existantes et de certaines mauvaises herbes vivaces incluant le chiendent. Ce mélange en réservoir peut être appliqué en traitement de pré-semis de surface ou de pré-émergence dans le sol avec travail minimum ou sans travail. En mélangeant, ajouter l'herbicide Broadstrike Dual Magnum pour le soya d'abord.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Frontier

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Frontier en traitement de pré-semis de surface ou de pré-émergence.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Linuron

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Linuron après l'ensemencement mais avant l'émergence de la culture."

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Axiome DF

Traitement de pré-semis de surface:

Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de

l'application, appliquer le traitement d'herbicide Axiome DF dans le mélange en réservoir avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Appliquer l'herbicide Axiome DF dans un minimum de 200 L/ha de volume total.

Traitement de pré-émergence:

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Axiome DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol: Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha."

9.1.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - LE MAÏS

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMENDATIONS SUR LE RÉENCEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS. LORSQUE LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L) PAR EXEMPLE ROUNDUP ORIGINAL OU ROUNDUP TRANSORB, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Dual Magnum ou L’herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Magnum Dual ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,25 à 1,75 L/ha en traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. L'utilisation sur le maïs est pour l'EST DU CANADA SEULEMENT."

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Utiliser des taux plus élevés IPCO Factor 540 Herbicide Liquide si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Aatrex Nine-O ou l’herbicide Aatrex Liquid 480

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à un taux de

1,25 - 1,75 L/ha plus l'herbicide Aatrex Nine-0 à un taux de 1,1-1,7 L/ha ou l'herbicide liquide 480 Aatrex à un taux de 2,1-3,1 L/ha comme pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou une application de pré-émergence avant l'émergence de la récolte.
NOTE: L'utilisation sur le maïs est pour L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Utiliser des taux plus élevés IPCO Factor 540 Herbicide Liquide si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Primextra II Magnum

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles sur le maïs, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide et l'herbicide Primextra II Magnum comme traitement de pré-semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. Ce mélange en réservoir requiert l'utilisation d'un agent tensioactif, Agral 90 ou AG-Surf. Voir les instructions de mélange pour plus de renseignements.
Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Utiliser des taux plus élevés IPCO Factor 540 Herbicide Liquide si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Fieldstar

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Fieldstar comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Frontier

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Frontier comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Prowl

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Prowl comme traitement de présemis avant l'émergence de la culture."

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l’herbicide Linuron

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Linuron comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WDG

Traitement de pré-semis de surface:

L'herbicide Converge 75 WGD peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. l'herbicide Converge 75 WGD doit être mélangé en réservoir avec de l'Atrazine quand appliqué comme traitement de surface de pré-semis. Quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, IPCO Factor 540 Herbicide Liquide peut être ajouté à l'herbicide Converge Pro et l'herbicide Converge 75 WGD pour la suppression non-sélective de ces mauvaises herbes. Ne pas incorporer."

Traitement de pré-émergence:

L'herbicide Converge Pro ou Converge 75 WGD peut également être appliqué après l'ensemencement jusqu'avant l'émergence de la récolte. L'atrazine et/ou IPCO Factor 540 Herbicide Liquide peuvent être mélangés en réservoir avec des applications de pré-émergence de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD.

Appliquer l'herbicide Converge Pro à un taux de 165-220 ml par hectare, ou l'herbicide Converge 75 WGD à un taux de 105-140 ml par hectare, mélangé en réservoir avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide à un taux de 1,67 L par hectare pour la suppression non-sélective des mauvaises herbes émergées dans un système de gestion de labourage et pour une meilleure suppression du pissenlit avec un système gestion de labourage nul. Un mélange en réservoir à trois sens avec l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine + IPCO Factor 540 Herbicide Liquide peut être employé pour obtenir la suppression résiduelle des mauvaises herbes énumérées dans la section de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine.

IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec l'herbicide Axiome DF

Traitement de pré-semis de surface:

Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement d'herbicide Axiome DF dans le mélange en réservoir avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide. Appliquer l'herbicide Axiome DF dans un minimum de
200 L/ha de volume total."

Traitement de pré-émergence: IPCO Factor 540 Herbicide Liquide plus l'herbicide Axiome DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol: Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Sencor et Axiome est une marque déposée de Bayer.
Lexone est une marque déposée de E.I. DuPont de Nemours and Company.
Dual, Magnum, et Primextra est une marque déposée de Syngenta Group Company.
Broadstrike et Fieldstar est une marque déposée de DOW Agrosciences LLC.
Frontier est une marque déposée de BASF Corporation.

9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué aux résidus de culture, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre un regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soit bien verte. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux de recommandations << **Suppression des mauvaises herbes** >> (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 0,67 pour cent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,34 pour cent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,67 pour cent consiste en 0,67 litre de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,67 ou 1,34 pour cent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section "**Équipement d'application**" (5.2).

9.3.1 Restrictions sur le pâturage: Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAîTRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.

9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT LES CÉRÉALES, LES OLÉAGINEUSES, LES LÉGUMINEUSES, LES FOURRAGES, LE MAÏS ET LES POMMES DE TERRE)

Pour la suppression des mauvaises herbes émergées dans tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée. Une application faite trop à l'avance du semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion d'émerger avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

9.5.1 On peut appliquer **IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec 2,4-D (utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine)** pour **le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle** avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau, "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.2 On peut appliquer **IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec bromoxynil (Pardner ou Brotex)** pour **le blé, l'orge et l'avoine** avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec IPCO Factor 540 Herbicide Liquide mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.3 On peut appliquer **IPCO Factor 540 Herbicide Liquide avec Pursuit®** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. IPCO Factor 540 Herbicide Liquide supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0)]. Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÉTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. Netherlands.

9.5.4 On peut appliquer l'herbicide liquide IPCO Factor 540 avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé (la formulation d'amine seulement), le blé d'inde (la formulation d'amine seulement), le lin et le pois de grandes cultures (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide IPCO Factor 540 mélangé en réservoir » (7.2) pour plus d'informations.

9.5.5 On peut appliquer l'herbicide liquide IPCO Factor 540 avec l'herbicide Buctril M ou Logic M pour **le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome inerme, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge tracante,** fétuque **des prés, vulpin des prés, fétuque élevée, brome des prés, agropyre de rivage et l'alpiste roseau** avant le semis. Consulter le tableau « **Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide IPCO Factor 540 mélangé en réservoir** » (7.2) pour plus de renseignements.

9.5.6 On peut appliquer l'herbicide liquide IPCO Factor 540 avec les formulations amine de MCPA pour **les lentilles et les pois chiches** avant le semis. Consulter le tableau « **Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide IPCO Factor 540 mélange en réservoir**» pour plus de renseignements (la section 7.2).

9.5.7 L'herbicide liquide IPCO Factor 540 plus l'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide Express Toss-N-Go pâte granulée 75% dans des situations de pré-semis, le blé et l'orge peuvent être semés après un minimum de 24 heures après l'application. Se référer au tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec** l'herbicide liquide IPCO Factor 540 **mélange en réservoir**" pour plus de renseignements (la section 7.2).

TOUJOURS SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N-GO OU À CELLE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N-GO PÂTE GRANULÉE 75% POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR DES DIRECTIVES

D'APPLICATION, LE MÉLANGE DE RÉSERVOIR, ET DES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante pour le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levées. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.9 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DU LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, IPCO Factor 540 Herbicide Liquide peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à IPCO Factor 540 Herbicide Liquide peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ

ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES. Application avant la récolte aux variétés de canola (colza) et de soya non sensible aux glyphosate va pouvoir supprimer les mauvaises herbes seulement.

IPCO Factor 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,67 à 3,33 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "**Guides pour la période d'application avant la récolte**" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex. marécages), les plantations brise-vent, les boisés, la végétation croissante sur les bords des fossés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre la dernière bande d'aspersion et le début de ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

9.9.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISUELS
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés non sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Gousses vont du vert au jaune; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉ À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des capsules sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15% du fond) sont brunes et les graines cliquetent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOYA incluant les variétés non sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

9.9.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT

APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE
À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES
(incluant la RÉGION DE LA RIVIÈRE LA PAIX EN C.-B.)

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce

mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS : Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir être configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).

2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 $, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.

3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne de ROUNDUP, que dispense la Monsanto Canada Inc.

4. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Consulter les lignes directrices générales et précautions pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 (Zones Tampons).

MODE D'EMPLOI

L'herbicide liquide IPCO Factor 540 peut être pulvérisé au moyen d'un matériel d'application aérienne pour assurer la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison. IPCO Factor 540 Herbicide Liquide peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en

acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soya. Ne pas traiter des fourrages. **NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.**

Le traitement à l'herbicide liquide IPCO Factor 540 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

L'herbicide liquide IPCO Factor 540 devrait être appliqué à une dose par hectare de 1,67 litres mélangé avec 20 à 50 litres d'eau propre au moyen d'un matériel d'application aérienne. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade de produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Le tableau « Directives pour la période d'application avant la récolte « (section 9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton et la pleine floraison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et au moins au stade du bouton jusqu'à la floraison pour de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, à préparer le terrain avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les plantations brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes:

FEUILLUS

Caragana
Caragana spp.
Cerisier
Prunus spp.
Chalet (Olivers de Russie)
Elaegnus spp.
Érable
Acer spp.
Frêne
Fraxinus spp.
Orme
Ulmus spp.
Lilas
Syringa spp.
Peuplier
Populus spp.
Saule
Salix spp.
Sorbier
Sorbus spp.

CONIFÈRES

Épinette
Picea spp.
Genévrier
Juniperus spp.
If
Taxus spp.
Pin
Pinus spp.
Sapin
Abies spp.

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jets dirigés seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES, FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraisières, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraisières seulement). Consulter la section "**Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application**" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquent des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 23 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VIGNES, ARBRES, ARBUSTES, FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	1,5 - 8	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	**Mélange en réservoir** 1,5 – 8 + simazine 2,0 –4,5 kg m.a./ha	-	1	Annuelles et vivaces	• Suppression durant la saison entière (pré-émergence). • Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. • Se conformer aux restrictions plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange.

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
					• NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. • Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep Nine-T® ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex®.
Raisins	1,5 – 8	14	3	Annuelles et vivaces	• Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter. • Supprimer les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. • Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets cultivés (en corymbe)	1,87 – 3,73	30	1	Chiendent	• Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 0,67-1,34%	Appliquer seulement	1	Broussailles ligneuses	• Appliquer en jet dirigé à mi-été

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
	(application localisée)	lorsque les plants sont non en production		(section 6.3)	lorsque les plants sont non en production. • Consulter section 9.3 pour les instructions des applications localisées.
Avelines, Noisettes (plantations établies)	1,5 – 2,33	14	-	Annuelles	• Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix de Grenoble Châtaignes Noyer de Siebold	1,5 – 8	-	2	Annuelles et vivaces	• Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée meurtrière. • Diluer dans 200-300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. • Appliquer aussi par humectation en solution de 1,34% (Consulter la section "**Applicateurs à humectation**", 9.12).

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Fraises	Solution à 0,67-1,34% (application localisée) Solution à 22% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	• Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (Consulter les section 8.1 et 8.2). • Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés. • Consulter section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.
Canneberges	Solution à 13.4% (0,62L de IPCO Factor 540 Herbicide Liquide + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	• Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (Consulter section 9.12).
Betteraves sucrières	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutas spp.	• Appliquer en plein croissance des cuscutes, mais avant la floraison. • Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.
Asperges	0,83 – 1,67	7	1	Seigle semé à l'automne	• Appliquer au printemps avant l'émergence des

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
					pousses d'asperges.

Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Crop Protection Canada Ltée. Simadex est une marque déposée de Aventis CropScience UK Ltée.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT À L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: (GINSENG NORD-AMÉRICAIN)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés pas les utilisateurs. La Coopérative Interprovinciale Limitée ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie relativement à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures inscrites sur cette étiquette supplémentaire.

En foi de quoi l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager La Coopérative Interprovinciale Limitée de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI
TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement): Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprimer les graminées spontanés. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

Jardins existants/établis: Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de

1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les raisins, et les plantations de canneberges (atocas) et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroit très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir des meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient des meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.**

- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**

- **Garder propres les surfaces humectantes.**

- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**

- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.**

- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**

- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**

- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.**

- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.**

- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**

- **Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

Appareils à rouleau – Mélanger 0,33 à 0,67 litre de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 3 pour cent à 7 pour cent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – Mélanger 0,57 litre de ce produit dans 2 litres d'eau pour préparer une solution à 22 pour cent.

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR AVION (SAUF POUR LES EMPRISES INDUSTRIELLES; SECTION 10.2.2).

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnées sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, des pipelines, des routes, des lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entreposage; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE: Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC IPCO FACTOR 540 HERBICIDE LIQUIDE

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE			
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)	APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	
Herbes annuelles et à larges feuilles	1,5 – 2,33	50 - 100	0,67	• Mauvaises herbes en pleine croissance.
Vivaces Chiendent	1,67 3,17-4,67	50 – 300 50 – 300	0,67 1,34	• Mauvaises herbes en pleine croissance. • Ajouter 0,5% v/v d'un

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)		
Chardon des champs (stade du bouton)	3,17-4,67	100-300	1,34	agent tensio-actif si le volume de l'eau dépasse 150 L (Consulter section 8.2.2)
Salicaire commune	4	300-600	0,67-1,34 (solution à 22% pour les appareils à humectation)	• Taux supérieur pour supprimer à long terme les infestations graves. • Consulter section 10.2.3 pour instructions concernant la salicaire commune.
Autres vivaces	4,67 - 8	100-300	1,34	• Été jusqu'à la fin de l'automne préférablement.
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'Ouest, saule,	2 - 4	100-300	0,67 – 1,34	• Été jusqu'au début de l'automne (Consulter la section 10.2).
Érable, framboisier/ ronce remarquable, aulne	4	100-300	1,34	• Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne. • En automne préférablement.
Rénovation du gazon Mauvaises herbes annuelles et vivaces	1,67 - 8	100-300	0,67 – 1,34	• Pour les vivaces, le taux supérieur de la gamme.
Les abords des chemins (largeur de 1-2m à côté des chemins) Mauvaises	**1)** 0,5-0,67 + 1,25-2,5L DyCleer 480	25 – 150	-	• Consulter la section 7.1 pour les taux spécifiques des mauvaises herbes annuelles. • Pour les autre mélanges de 2,4-D régler les taux en

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)		
herbes annuelles (consulter les sections des mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour les mauvaises herbes supprimées)	ou **2)** 0,5-0,67 + 0,30L DyCleer 480 + 1,2L 2,4-D amine 500			conséquence. • Ne pas appliquer à l'eau stagnante.
Suppression résiduelle (annuelles et vivaces) Le composant simazine de ce mélange en réservoir supprime avant la levée tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi supprimer après leur levée certaines mauvaises herbes annuelles.	1,67-8 + 1) 2,5-5,6 kg simazine 80W ou 2) 4,0-9,0L Simadex fluide	200-400	-	• Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. Seulement une application par année. • Utiliser selon les instructions plus les restrictives de chaque étiquette. • Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les taux en conséquence ex. 2,0 – 4,5 kg simazine/ha.

* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvais herbes vivaces**" (8.1).

** Les applications aériennes doivent être limitées à la suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section “**Application aérienne**” (10.2.2).

DyCleer est une marque déposée de Syngenta Participations AG.
Simadex est une marque déposée de Aventis CropScience UK Ltée.

10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L’APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES

APPLICATION FOLIAIRE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu’au point de ruisellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leurs couleurs automnales pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D’EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n’exerce pas d’effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour tout désherbage subséquent, suivre un programme herbicide approuvé sur l’étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

10.2.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,67 pour cent à 1,34 pour cent à l’aide d’appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d’eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 4 litres par hectare contre l’érable, l’aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (*Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu’au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.2.2 APPLICATION AÉRIENNE: Pour les emprises industrielles seulement

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser les doses de 4 litres par hectare pour l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. Employer les doses recommandées d'herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume de bouillie à l'intérieur des limites recommandées, afin de couvrir à fond. (*Répression seulement)

10.2.3 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. IPCO Factor 540 Herbicide Liquide n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.

- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.

- Pour les applicateurs à humectation, consulter section 9.12.

- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.

- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire commune devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.

- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire commune. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12) pour plus de précisions.

10.4 GAZONS

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionées à la section "**Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles**" (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué aux sections "**Mauvaises herbes supprimées**" (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte régulière, appliquer le produit en sautant une tonte afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux organes souterrains. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION – pour tous usages sur les terres non-agricoles

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,33 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées:

Aulne
Alnus spp.
Bouleau
Betula spp.
Cèdre
Thuja spp.
Cerisier
Prunus spp.
Douglas Taxifolié
Pseudotsuga spp.
Érable*
Acer spp.
Pin
Pinus spp.
Peuplier
Populus spp.
Pruche
Tsuga spp.
Saule
Salix spp.

* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable grandifolié.

10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe, plus spécifiquement sur la zone de croissance(cambium), qui a besoin d'être traitée. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,33 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section "**Applications par injection - pour tous usages sur les terres non-agricoles**" (10.5).

(Base Label)

GROUPE	9	HERBICIDE

IPCO®

Factor[md] 540

Herbicide Liquide

SOLUTION

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

ATTENTION  **POISON**

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

No. D'HOMOLOGATION 27988
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Glyphosate, présent à l'état de sel de potassium…………540 g/L

Herbicide Hydrosoluble Pour La Suppression Non Sélective Des Mauvaises Herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 10 Litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 915-0308

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.
DANGEREUX EN CAS D'INHALATION.
CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Éviter l'inhalation de la brume du vaporisateur. Portez une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la manutention du produit, l'application, et durant les opérations du nettoyage et de la réparation de l'équipement. Portez aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations du nettoyage et de la réparation du l'équipement. Ne pas entrer dans le champ traité pendant les premiers 12 heures après l'application.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes non visées. Éviter d'appliquer directement à tout étendue d'eau. Ne pas utiliser aux endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau à usage domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits. Les zones de tampon indiquées sous la section «**Mode d'emploi**», devraient être respectées.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES
Les solutions à pulvériser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit ou les solutions à pulvériser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler 204-233-3461 ou CANUTEC à 613-996-6666.

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

ENTREPOSAGE
Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION
CONTENANTS RECYCLABLES:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:
1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2) Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:
Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.